

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU-CONCOURS CALZEDONIA « Mediterranean Journey »

CALZEDONIA FRANCE SASU, immatriculée au RCS de Paris sous le 515 099 562 et dont le siège social est situé 2, rue de la Harpe, 75005 Paris – FRANCE (ci-après dénommée la « **Société de Promotion** ») organise un jeu-concours intitulé « **Mediterranean Journey** » (le « **Jeu-concours** »).

En prenant part au Jeu-concours, les participants seront réputés avoir accepté d'être liés par le règlement suivant (le « **Règlement du Jeu-concours** »).

Période promotionnelle

Le Jeu-concours déroule du 08/04/2026 à 00:00 (CEST) au 03/05/2026 à 23:59 (CEST) (la « **Période promotionnelle** »).

L'heure donnée par l'ordinateur de la Société de promotion fait foi pour le Jeu-concours.

Éligibilité

La participation au Jeu-concours n'est ouverte qu'aux personnes résidant légalement en **France** âgées d'au moins dix-huit (18) ans et membres du programme de fidélité Calzedonia à la date d'inscription au Jeu-concours (le/les « **Participant(s)** »).

La participation au Jeu-concours est soumise à une obligation d'achat.

Tous les Participants doivent posséder un compte Calzedonia Lover pour prendre part au Jeu-concours.

Comment participer au Jeu-concours

Le Jeu-concours se déroule en ligne et, par conséquent, un accès à Internet est nécessaire pour y participer.

Du 08/04/2026 au 03/05/2026, tous les Participants qui effectueront un achat d'au moins 45,00 € en une seule transaction dans un magasin Calzedonia, ou sur la boutique en ligne Calzedonia www.calzedonia.com/fr, ou en le commandant en magasin via le service Calzedonia O2O, ou via l'application Calzedonia, auront la possibilité de participer au Jeu-concours.

Pour les achats en magasin, les Participants devront présenter leur carte Calzedonia Lover avant de payer ; pour les achats en ligne, les Participants devront se connecter à leur profil « Calzedonia Lover » avant de finaliser leur commande.

Le prix consiste en un week-end exclusif à Majorque lors de l'événement Calzedonia « **Mediterranean Journey** ».

Tous les Participants ayant effectué un achat devront se rendre sur le site Internet www.calzedonia-summer-contest.com/fr, remplir et soumettre le formulaire en ligne en fournissant leurs informations personnelles (nom, prénom, adresse électronique et numéro Calzedonia Lover) ainsi que les détails de leur achat, conformément aux instructions reçues en ligne.

Les Participants devront conserver leur reçu détaillé ou confirmation d'achat en ligne comme preuve d'achat.

Chaque reçu ou confirmation d'achat en ligne valide ne donnera droit qu'à une (1) seule participation.

Les Participants peuvent participer au Jeu-concours plusieurs fois, chaque fois à l'aide d'une preuve d'achat différente.

Toute participation multiple utilisant le même reçu ou la même confirmation d'achat en ligne sera considérée comme invalide.

Chaque Participant peut gagner au maximum un (1) prix.

Prix

Trois (3) Prix seront attribués dans le cadre du Jeu-concours, comme cela est précisé dans la section intitulée « Modalités d'attribution des prix » ci-dessous.

Le Prix consiste en un week-end exclusif à Majorque lors de l'événement Calzedonia « Mediterranean Journey » pour le gagnant et la personne qui l'accompagne.

Le Prix comprend :

- billet aller-retour (vol) depuis la gare ou l'aéroport international le plus proche jusqu'au domicile des gagnants pour deux personnes,
- navette assurant la prise en charge et le retour à l'hôtel depuis la gare ou l'aéroport de destination,
- 2 nuits dans un hôtel 4 étoiles en chambre double,
- petit-déjeuner inclus uniquement.

Le gagnant sélectionné et la personne accompagnante doivent pouvoir voyager entre le 05/06/2026 et le 07/06/2026, faute de quoi le Prix sera annulé et pourra être attribué à un autre gagnant.

La Société de promotion se réserve le droit de choisir le mode de transport approprié pour le gagnant et la personne accompagnante jusqu'à destination.

Le Prix ne comprend pas les frais de déplacement entre le domicile du gagnant sélectionné et l'aéroport/la gare, les dépenses personnelles, les repas ou tout autre frais, autres que ceux explicitement mentionnés dans le présent Règlement du Jeu-concours.

La Société de promotion décline toute responsabilité en cas de retard, d'annulation ou d'événement imprévu relatif aux vols et voyages. Elle ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de retard d'exécution du Prix imputable à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil français. Si de telles circonstances empêchent la réalisation du voyage, la Société de promotion s'efforcera de proposer au gagnant un report ou un prix de remplacement d'une valeur équivalente. À défaut d'alternative raisonnable, le gagnant en sera dûment informé et aucune indemnisation supplémentaire ne pourra être réclamée. Dans ce cas, la Société de promotion se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un autre prix.

Si, à la date du départ, le gagnant et la personne accompagnante ne se présentent pas, le Prix sera considéré comme ayant été intégralement attribué et aucun autre Prix ne sera dû.

Le gagnant et la personne accompagnante doivent voyager ensemble selon le même itinéraire défini par la Société de promotion, à son entière discrétion.

Si le gagnant choisit de ne pas accepter le prix, pour quelque raison que ce soit, il n'aura droit à aucun prix de remplacement et ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à aucune indemnisation de la part de la Société de promotion.

Le gagnant et la personne accompagnante sont tenues de vérifier, sous leur responsabilité, qu'ils possèdent tous les documents requis pour la destination choisie.

Si le gagnant voyage seul (sans accompagnateur), il n'aura droit qu'à sa part du Prix et aucune compensation, aucun remboursement ni aucun prix de remplacement ne lui sera accordé du fait qu'il voyage seul.

Le gagnant n'est pas autorisé à transférer et/ou céder le Prix à une autre personne, et aucun versement en espèces ou autre arrangement alternatif ne sera proposé.

La valeur approximative du Prix est de 2 440,00 €.

Le montant total de la cagnotte est de 7 320,00 €.

La valeur au détail approximative (VDA) de tout Prix mentionné est sujette aux fluctuations du marché, notamment en fonction du délai entre la date d'estimation de la VDA aux fins du Règlement et la date d'attribution ou d'échange du Prix. Si le prix d'achat réel du Prix est inférieur à la VDA indiquée, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement de la différence, ni par chèque, ni en espèces, ni sous aucune autre forme.

Limites

Les salariés de la Société de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leurs agents et les autres personnes impliquées dans l'organisation et la gestion du Jeu-concours, ne sont pas autorisés à y participer.

Le défaut de présentation de la carte de fidélité lors de l'achat dans un magasin Calzedonia ou le défaut de connexion au site Internet www.calzedonia.com/fr/ invalidera la participation au Jeu-concours.

La participation au Jeu-concours est soumise au respect des règles énoncées dans les présentes conditions générales.

Toutes les personnes qui bénéficieront du Prix (le gagnant et la personne qui l'accompagne) doivent être majeures.

En acceptant le Prix, les gagnants (ainsi que leurs accompagnateurs) reconnaissent la nature potentiellement dangereuse et risquée des activités ludiques et physiques proposées, en assumant tous les risques et dégagent la Société de promotion de toute responsabilité liée à des initiatives inappropriées.

Modalités d'attribution des prix :

Vers le 08/05/2026, la Société de promotion sélectionnera au hasard trois (3) gagnants parmi toutes les participations valides reçues pendant la Période promotionnelle. Elle désignera également au hasard neuf (9) finalistes après la sélection des gagnants.

Il ne sera recouru à un finaliste que si un gagnant ne réclame pas son prix conformément au Règlement du Jeu-concours ou s'il est disqualifié pour quelque raison que ce soit.

La sélection du gagnant et des finalistes est définitive et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

Dans le cas où le nombre de Participants serait insuffisant pour attribuer la totalité des prix, la Société de promotion se réserve le droit de ne pas attribuer ces prix.

En cas de renonciation au Prix, aucune compensation ne sera versée.

La Société de promotion se réserve le droit d'exiger du gagnant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité attestant de son âge et de son identité avant la remise du Prix. Ce document doit être établi au nom du Participant.

Si un Participant exerce son droit de rétractation suite à un achat, il ne pourra pas participer au Jeu-concours en se fondant sur cet achat et, s'il est sélectionné comme gagnant potentiel, son prix ne sera pas confirmé.

Notification au gagnant

Le gagnant sera informé de son gain par courriel (en utilisant l'adresse électronique fournie par les Participants lors de leur inscription) dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de sélection du gagnant (qui aura lieu aux alentours du 08/05/2026).

Le gagnant disposera de deux (2) jours à compter de la notification de son gain pour répondre au courriel de notification en acceptant le prix et en fournissant toutes les informations demandées par la Société de promotion.

Si un gagnant potentiel ne peut être contacté dans les deux (2) jours calendaires suivant la première notification de son gain, s'il ne fournit pas les informations demandées, si le prix est refusé par le gagnant ou si la notification du gain est retournée comme non distribuable, ou en cas de non-respect du Règlement du Jeu-concours et de ses conditions, le gagnant perdra ce prix et celui-ci sera attribué à un finaliste.

Le premier finaliste sera contacté de la même manière que celle décrite ci-dessus et, si nécessaire, la procédure sera répétée jusqu'à ce que le prix soit finalement attribué à un finaliste.

Si, après avoir suivi la procédure d'attribution décrite ci-dessus, le prix ne peut être remis à un gagnant ou à un finaliste, la Société de promotion se réserve le droit de ne pas l'attribuer. La Société de promotion ne pourra être tenue responsable envers tout gagnant qu'il est impossible de contacter et/ou auquel il est impossible de remettre son prix pour les raisons suivantes :

- i. des informations incorrectes ou incomplètes ont été fournies lors de l'inscription ; ou
- ii. la boîte aux lettres du gagnant est pleine, sur liste noire ou inactive ; et/ou

- iii. le courriel de notification est considéré comme un spam et n'atteint donc pas le compte de messagerie du gagnant ou est dirigé vers le dossier des courriers indésirables du compte de messagerie du gagnant.

Protection des données à caractère personnel

La participation au concours « **Mediterranean Journey e** » (ci-après le « Jeu-concours ») implique le traitement des données à caractère personnel des participants (ci-après les « Participants » ou les « Personnes concernées »), comme indiqué ci-dessous.

Responsable du traitement des données et délégué à la protection des données

Les responsables du traitement des données sont Calzedonia France Sasu et Calzedonia SpA (ci-après également dénommés « Responsables conjoints du traitement »), qui déterminent les finalités et les moyens du traitement des données personnelles collectées. Le siège social de Calzedonia France Sasu est situé 2, rue de la Harpe, 75005 Paris, et celui de Calzedonia SpA est situé Via Portici Umberto Primo 5/3, Malcesine (VR). Vous pouvez contacter les Responsables conjoints du traitement à l'adresse électronique suivante : privacy@oniverse.it.

Calzedonia SpA a nommé un délégué à la protection des données, qui peut être contacté à l'adresse électronique dpo@oniverse.it.

Catégories de données à caractère personnel collectées, finalités du traitement, base juridique et divulgation

Les catégories de données à caractère personnel ci-après seront traitées aux fins suivantes :

1. La participation au Jeu-concours et la réalisation de toutes les activités liées à son organisation et à son déroulement impliquent le traitement des données à caractère personnel requises dans le formulaire d'inscription. La fourniture de ces données est obligatoire ; à défaut, la participation au Jeu-concours sera impossible.
2. En cas de gain, certaines données supplémentaires du gagnant du Jeu-concours seront traitées, notamment celles requises dans le formulaire d'acceptation du prix (par exemple, adresse de domicile, numéro de téléphone, copie d'une pièce d'identité, copie du reçu/bon de commande).
3. Si, pour retirer le Prix (voyage à Majorque), le gagnant souhaite être accompagné d'une personne, les données à caractère personnel de cette dernière requises dans le formulaire d'acceptation du prix seront également traitées.

Pour la finalité visée au point 1, le traitement est fondé sur le consentement de la Personne concernée, exprimé par le remplissage du formulaire d'inscription (art. 6, point a) du RGPD). Pour les finalités visées aux points 2 et 3, le traitement est fondé sur la nécessité d'exécuter un contrat auquel la Personne concernée est partie ou de mettre en œuvre des mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci (art. 6, point b) du RGPD).

Les données susmentionnées ne seront pas divulguées.

Destinataires des données à caractère personnel et durée de conservation des données

Aux fins indiquées au paragraphe précédent, les données des Participants, des gagnants et des personnes accompagnantes pourront être communiquées à :

- des salariés des Responsables conjoints du traitement participant à l'organisation et à la gestion du Jeu-concours ;
- des fournisseurs et consultants des Responsables conjoints du traitement participant à des activités liées au Jeu-concours ;
- les autorités publiques, lorsque cela est nécessaire et requis par la loi, et sur leur demande expresse.

Les données seront conservées pendant toute la durée du Jeu-concours et, par la suite, pendant la durée nécessaire à la gestion des activités liées à l'attribution du Prix.

Cookies

La page Internet d'inscription au Jeu-concours utilise des cookies techniques ; sans eux, certains contenus seraient inaccessibles ou certaines fonctionnalités difficiles à utiliser. Leur utilisation ne requiert pas le consentement des Participants et ils ne peuvent être désactivés, car ils sont installés sur la base de l'intérêt légitime du Responsable du traitement à assurer le bon fonctionnement de la page Internet.

Droits de la Personne concernée

En tant que Personnes concernées, les Participants, les gagnants et leurs accompagnateurs peuvent exercer les droits qui leur sont conférés par le Règlement (UE) 2016/679 en écrivant à privacy@oniverse.it. Les Responsables conjoints du traitement répondront à la demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, au plus tard 30 jours après sa réception. Dans certains cas, les Responsables conjoints du traitement pourront demander des informations complémentaires afin de vérifier l'identité du demandeur.

En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel décrit dans le Règlement, les Personnes concernées peuvent exercer les droits suivants :

- **Droit d'accès** : la Personne concernée a le droit de savoir si des données à caractère personnel la concernant sont traitées et, le cas échéant, d'en obtenir une copie et d'être informée : de l'origine des données, des catégories de données à caractère personnel traitées, des destinataires des données, des finalités du traitement, de l'existence de processus décisionnels automatisés (y compris le profilage), de la durée de conservation des données et des droits prévus par le règlement (UE) 2016/679.
- **Droit de rectification** : la personne concernée a le droit d'obtenir la rectification des données à caractère personnel inexacts la concernant, ou de faire compléter les données incomplètes.
- **Droit à l'effacement** : la Personne concernée a le droit de demander l'effacement de ses données à caractère personnel lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, ou lorsque le Responsable du traitement n'est plus autorisé à les traiter.
- **Droit à la limitation du traitement** : la Personne concernée a le droit d'obtenir la limitation du traitement lorsque :

- o la Personne concernée conteste l'exactitude des données à caractère personnel, pendant la période nécessaire au Responsable du traitement pour vérifier leur exactitude ;
 - o Le Responsable du traitement n'est pas autorisé à traiter les données de la Personne concernée et cette dernière demande la restriction de leur utilisation ;
 - o les données détenues par le Responsable du traitement, bien que n'étant plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, sont requises par la Personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
 - o La Personne concernée s'est opposée au traitement fondé sur l'intérêt légitime du Responsable du traitement. Dans l'attente de la vérification du caractère légitime des motifs du Responsable du traitement par rapport à ceux de la Personne concernée, cette dernière peut demander la limitation du traitement.
- **Droit à la portabilité des données** : la Personne concernée peut recevoir ses données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et peut également demander que ces données soient transmises directement à un autre Responsable du traitement, lorsque cela est techniquement possible.
 - **Droit de retirer son consentement** : la Personne concernée a le droit de retirer son consentement aux fins pour lesquelles il a été donné.

En outre, si la Personne concernée estime que le traitement de ses données à caractère personnel par les Responsables conjoints du traitement constitue une violation du Règlement, elle a le **droit d'introduire une réclamation** auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données.

Divers :

La Société de promotion se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin à, de modifier, de prolonger ou de suspendre le Jeu-concours ou le Règlement en cas de virus, de bogue, d'intervention humaine non autorisée, de fraude ou d'autres causes, si celles-ci résultent d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Toute tentative de corruption ou d'atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité ou au bon déroulement du Jeu-concours est interdite. Dans ce cas, la Société de promotion peut sélectionner le ou les gagnants parmi toutes les participations admissibles reçues avant et/ou après (le cas échéant) la mesure prise par la Société de promotion.

La preuve d'envoi ne sera pas considérée comme une preuve de réception par la société de promotion, et cette dernière n'assume aucune responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive des participations en raison d'une panne de réseau ou de connexion Internet, ni pour les coûts associés supportés par les Participants.

Toute tentative d'un Participant visant à obtenir un nombre de participations supérieur à celui autorisé, par l'utilisation de plusieurs comptes de messagerie, identités ou inscriptions, ou par tout autre moyen, entraînera l'annulation de ses participations et sa disqualification. L'utilisation de tout système automatisé pour soumettre des participations est interdite et entraînera la disqualification.

Si plusieurs Participants réclament le même prix, la Société de promotion se réserve le droit de vérifier la propriété de la carte Calzedonia Lover, et le prix sera attribué au titulaire en fonction des données à caractère personnel enregistrées dans la base de données.

La Société de promotion peut interdire à un Participant de prendre part au Jeu-concours ou de gagner un prix si, à sa seule discrétion, elle estime que ledit Participant tente de nuire au bon déroulement du Jeu-concours par tricherie, piratage, tromperie ou recours à d'autres pratiques de jeu déloyales (y compris l'utilisation de programmes automatisés de participation rapide) ou en ayant l'intention d'ennuyer, d'insulter, de menacer ou de harceler tout autre Participant ou représentant de la Société de promotion.

Le gagnant sera seul responsable de toutes les taxes fédérales, étatiques ou locales relatives à son prix.

Les Prix mentionnés sont sujets à disponibilité et, en cas de circonstances imprévues ou indépendantes de la volonté de la Société de promotion, cette dernière se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer toute partie du Jeu-concours et/ou de ce Prix par une autre offre de valeur égale ou supérieure.

Les prix ne sont pas transférables et aucun versement en espèces ou autre arrangement alternatif ne sera proposé.

Le fait pour la Société de promotion de ne pas faire valoir l'un quelconque de ses droits à un stade quelconque ne constitue pas une renonciation à ces droits.

Si une quelconque disposition du Règlement du Jeu-concours est jugée nulle ou contraire à la loi, cette disposition sera considérée comme dissociable des autres dispositions, et le reste du Règlement demeurera en vigueur.

Le Règlement est régi par le droit français et, en principe, les tribunaux de Paris sont compétents, sous réserve des dispositions d'ordre public permettant au consommateur de saisir une autre juridiction. En outre, la désignation du droit français en vertu du Règlement ne prive pas le consommateur de son droit de demander l'application de la loi de son État de résidence, si elle devait être plus protectrice.